



Perte d'emploi préavis 1 mois cosignataire

Par **phanie7501**, le **14/02/2009** à **01:23**

je suis en procédure de licenciement économique. j'envisage donc de déménager et de donner congés à mon propriétaire, en demandant le raccourcissant de mon préavis à un mois.

Là où cela se complique est que mon bail était en co signataire solitaire avec mon conjoint qui a quitté le domicile il y a plus d'un an.

nous n'avons pas fait le nécessaire auprès du propriétaire (agence), mais je paye seule le loyer depuis.

comment dois je donc gérer ce départ ? si j'indique mon licenciement et le fait d'être seule, mon propriétaire pourra toujours évoqué le fait que le co signataire n' a pas résilié et le poursuivre des 2 mois restants ?

il n'y avait pas de clause précise dans mon bail à ce sujet.

dois je demander à mon ex conjoint de signer avec moi mais aurais je toujours droit au 1 mois ?

merci pour vos précieux conseils

Par **Paula**, le **15/02/2009** à **10:17**

Bonjour,

Vous avez, en effet, droit à un mois de préavis pour résilier le bail.

En présence de plusieurs colocataires, le préavis réduit bénéficie au seul colocataire.

Il faudrait toutefois que votre ex conjoint résilie également avec, pour lui, un préavis de trois mois à régler par lui seul.

Cordialement